

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Jeudi 19 décembre 2019***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Dix projets d’investissement d’entreprises soutenus par le Pays**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l’activité des entreprises, le Pays a instauré deux dispositifs d’aide à l’équipement des petites entreprises et à la création et la revitalisation des petits commerces et des restaurants.

Le Conseil des ministres a autorisé l’attribution de 7 115 000 Fcfp d’aides financières afin de soutenir 10 entreprises pour un investissement total de 27 900 170 Fcfp.

Ce soutien du Pays permettra le maintien de 35 emplois et la création de 10 emplois dans les secteurs d’activités de la transformation alimentaire, de la plongée sous-marine, du commerce de détail, de la maintenance navale ou encore de la construction d’ouvrages maritimes.

**Prise en charge du fret maritime pour le retour des emballages des produits agricoles**

Les agriculteurs utilisent, pour certains de leurs produits fragiles, des emballages (bacs et palox) lors du transport maritime à destination de Tahiti, afin d’améliorer la qualité et la conservation des produits.

Le Conseil des ministres a approuvé la prise en charge du fret maritime retour des emballages de produits agricoles. Cette aide au développement de l’agriculture se répercutera en baisse de charge pour les producteurs des îles afin de les accompagner dans le développement de la commercialisation de leurs produits.

**Partenariat Pays / CCISM pour accompagner les entreprises exportatrices polynésiennes**

La Chambre de Commerce, d’Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) propose chaque année un plan d’actions pour soutenir les entreprises exportatrices polynésiennes. A cet effet, elle a mis en place, et ce depuis 2016, une ligne stratégique autour de trois grands axes : la volonté de développer la prospection des marchés limitrophes, de venir en soutien sur la problématique logistique et d’animer et fédérer le vivier des exportateurs polynésiens par la création notamment en 2019, d’un Club Export.

Afin de mener à bien le programme d’actions ainsi proposé pour l’année 2019, sur proposition du Vice-Président, et après avis favorable de la Commission de Contrôle Budgétaire et Financier (CCBF) de l’Assemblée de la Polynésie française, le gouvernement vient d’accorder à la CCISM une subvention de 6 552 209 Fcfp au titre de l’accompagnement des entreprises exportatrices polynésiennes.

**Ouverture de quotas spécifiques d’importation de fleurs coupées pour la Saint-Valentin 2020**

Les prévisions de production de fleurs locales pour ne permettront pas d’alimenter correctement les fleuristes pour la fête de la Saint-Valentin 2020.

En tenant compte des demandes formulées par les professionnels du secteur, le Conseil des ministres a décidé d’allouer, pour la fête de la Saint-Valentin 2020, un quota global de 28 165 tiges de fleurs coupées.

**Périodes de soldes pour l’année 2020**

Sur proposition de la CCISM (Chambre de commerce, d’industrie, des services et des métiers), le Conseil des ministres a fixé les périodes de soldes pour l’année 2020 comme suit :

* du mercredi 22 janvier à 0 heure au dimanche 9 février à minuit ;
* du mercredi 23 septembre à 0 heure au dimanche 11 octobre à minuit.

**Construction d’un espace scénographique sur Paul Gauguin à Papeari**

Dans le cadre du développement de l’attractivité touristique de l’île de Tahiti et notamment des sites touristiques majeurs de la côte sud de l’île, la gestion du domaine du Motu Ovini à Papeari a été transférée au Service du tourisme le 4 décembre 2017, et ce dans l’objectif de valoriser et redynamiser le site. Il a été décidé par le Pays, d’une part d’élaborer un schéma directeur d’aménagement et de gestion du domaine en question, avec une vision stratégique d’ensemble et d’autre part de concevoir sur ce domaine un nouvel équipement scénographique dédié à l’œuvre du peintre Paul Gauguin.

En ce sens, trois esquisses du schéma directeur d’aménagement et de gestion du domaine ont été présentées et, dans chacune des esquisses, l’ensemble du domaine a été conçu comme un site unique, une unité, regroupant de manière harmonieuse les principales fonctions : l’espace scénographique consacré à Paul Gauguin, le Jardin botanique Harrison Smith et une zone d’activités récréatives.

De l’esquisse retenue a résulté la programmation de la première phase d’aménagement du domaine avec notamment la construction de l’espace scénographique sur Paul Gauguin. Etant donné l’ampleur de l’opération, la maîtrise d’ouvrage déléguée a été confiée à Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD). Le programme de construction de l’espace scénographique Gauguin possède deux composantes : le programme technique, définissant les fonctions et exigences principales des ouvrages, et le programme muséographique, définissant le contenu de l’espace scénographique.

Le programme technique prévoit notamment un parking public de 50 places minimum pour véhicules légers et bus, une entrée unique par une passerelle piétonne traversant la forêt de *mape, u*n bâtiment d’environ 1600 m² de surfaces utiles, sur 2 niveaux, desservant l’espace scénographique Gauguin et le Jardin botanique Harrison Smith, regroupant différents services : une buvette, une boutique, des sanitaires publics et des locaux administratifs et techniques. Le programme muséographique prévoit une exposition permanente d’environ 900 m², déroulant un parcours chronologique composé de 7 séquences et proposant un circuit d’une durée moyenne de 45 minutes (en groupe) à 1h30 (en individuel), adapté ainsi à tous types de visiteurs.

Trois projets présentant des partis architecturaux différents mais affirmés, respectant la qualité de rendu exigée et apportant une réponse différente au programme ont fait l'objet d'une analyse par une commission technique, avant d’être présentés au jury de concours le vendredi 22 novembre. Le projet retenu se caractérise par une architecture modulaire, inspirée de la forme traditionnelle du hangar à pirogue et utilisant une diversité de matériaux (métal, bois, béton, pandanus), favorisant son intégration dans l'environnement.

Le parcours architectural est intimement lié au parcours scénographique : les séquences de la vie de Gauguin sont des boites reliées par des passerelles surélevées, dominant le jardin, qui descendent progressivement vers les séquences finales relatives à la postérité de Gauguin et la magie de Gauguin. Le bâtiment décollé du sol dans sa grande majorité permet de libérer en rez-de-chaussée des espaces de libre circulation dans le Jardin botanique, propices à l'organisation d'animations ou évènements ponctuels.

Le futur espace scénographique sur Paul Gauguin sera un espace ouvert et accueillant les visiteurs dans un environnement polynésien, conçu à taille humaine, qui permettra aussi de mettre en valeur la beauté de la culture et de la nature polynésienne ayant inspiré Paul Gauguin. Les habitants pourront également se réapproprier cet espace. Après les études de maîtrise d’œuvre et la consultation des entreprises, le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2021 avec une livraison de l’espace scénographique programmée pour le premier trimestre 2023.

**Réglementation pour l’importation de poissons vivants**

La réglementation existante prévoit d’autoriser à l’importation uniquement des poissons d’aquarium figurant sur une liste définie par arrêté en Conseil de ministres et sous réserve qu’ils soient indemnes des maladies prévues par l’Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Un nouvel arrêté étend cette autorisation à des poissons d’aquaculture afin d’accompagner le développement de cette filière, tout en renforçant les contrôles vis-à-vis des maladies puisqu’il intègre des maladies spécifiques non prévues par l’OIE mais jugées dangereuses pour la Polynésie française.

**Subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la culture**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions aux associations culturelles selon les modalités suivantes :

* 1 600 000 Fcfp à l’association Ahutoru Nui pour le financement d’une partie de sa participation au récent festival « TUIA 250 » en Nouvelle-Zélande.
* 2 000 000 Fcfp à l’association Société des Études Océaniennes (SEO) pour le financement de son activité générale, pour la conservation du patrimoine scientifique, littéraire, linguistique. L’association est chargée, entre autres, de la traduction d’un article d’universitaires dans The Journal of Pacific History en 2018, sur la carte de Tupaia, pour en assurer l’édition localement.
* 2 400 000 Fcfp à l’association Haururu pour l’entretien des sites archéologiques de la vallée de Papeno'o au titre de l’année 2019. Les efforts de cette association, créée il y a 25 ans, lui permettent de mener à bien des actions en faveur de la culture et de l’environnement en accueillant et proposant chaque année des manifestations culturelles au lieu-dit Fare Hape.
* 15 000 000 Fcfp à l’Association Kuo Min Tang Raiatea pour la réfection du bâtiment appartenant à l’association, à Uturoa. La deuxième phase des travaux sur ca bâtiment porte sur la pose des sols intérieurs et extérieurs, la réalisation du cloisonnement du 1er étage, sur les travaux d’électricité, la peinture de finition, la pose de sanitaires, l’installation d’un puisard, des gouttières et de la clôture.

**Adaptation des programmes d’enseignement d’histoire et géographie pour les classes de seconde professionnelle, les CAP et les classes de terminale**

Les nouveaux programmes d’enseignement en histoire et géographie pour les classes de seconde professionnelle et les classes de certificat d’aptitude professionnelle et pour les classes de terminale générale et terminale technologique des lycées général et technologique ont été publiés au Bulletin officiel de l’Education nationale dans le courant de l’année.

Par le biais de la convention du 22 octobre 2016 relative à l’Education entre la Polynésie française et l’Etat, la Polynésie française choisit de mettre en œuvre les programmes arrêtés par le ministère de l’Education nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche, et peut, conformément à sa compétence générale en matière d’éducation, apporter à ces derniers les adaptations qu’elle envisage.

Aussi, des propositions d’adaptation des nouveaux programmes d’enseignement d’histoire et géographie pour les classes de seconde professionnelle et les classes de certificat d’aptitude professionnelle et pour les classes de terminale générale et terminale technologique des lycées général et technologique, ont été présentées aux membres du Haut comité de l’éducation de la Polynésie française le 27 novembre dernier et un avis favorable à la majorité des voix a été émis.

L’adaptation des programmes pour les classes de seconde professionnelle va porter sur un enseignement supplémentaire dans les thèmes suivants : la découverte de Tahiti par Wallis, le voyage de Bougainville à Tahiti, les trois passages de Cook à Tahiti, les premiers contacts des Polynésiens avec les Européens à la mise en place du protectorat par la France, l’intégration de la Polynésie française dans la mondialisation, l’importance du secteur touristique en Polynésie française. L’adaptation des programmes en histoire et géographie vise notamment pour les classes de CAP à permettre un enseignement supplémentaire dans les thèmes suivants : la construction de l’autonomie polynésienne dans le cadre de la République française, les atouts et les contraintes de l’espace polynésien, les réseaux de transport en Polynésie française.

Pour les classes de terminale générale et terminale technologique des lycées général et technologique, des augmentations du volume horaire de cours en histoire et géographie est prévu, notamment sur les thèmes suivants : les établissements français de l’Océanie et la seconde guerre mondiale, les établissements français de l’Océanie et la Polynésie française de 1945 à nos jours (Pouvana’a a Oopa, le temps du nucléaire et la marche vers l’autonomie), la situation géographique particulière de la Polynésie française dans l’Océan Pacifique, la Polynésie française en France, en Europe et dans le monde.

**Subvention à l’UPF pour la formation d’enseignants au numérique et aux sciences informatiques**

Le Conseil des ministres a pris un arrêté octroyant une subvention de fonctionnement en faveur de l’Université de la Polynésie française (UPF) afin de financer la formation d’enseignants dans le cadre de la mise en place d’un nouvel enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI) en classe de première et de terminale. La subvention octroyée est de 4 773 270 Fcfp.

Il s’agit de pallier l’absence actuelle d’enseignants certifiés et agrégés dans cette spécialité compte-tenu de la mise en place de ce nouvel enseignement depuis la rentrée scolaire 2019 au lycée.

**Subventions à des associations sportives et de jeunesse**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement, destinées aux associations sportives et de jeunesse, selon les modalités suivantes :

* Fédération des associations des étudiants de Polynésie française (FAEPF), pour le financement de ses activités générales, pour un montant de 7 694 988 Fcfp.
* Confédération du sport scolaire et universitaire de Polynésie (CSSU), pour le financement de l'assurance des licenciés des fédérations membres, pour un montant de 7 272 232 Fcfp.
* Association territoriale des C.E.M.E.A de Polynésie pour le financement des projets relatifs au pôle « Médias, Numérique, Education critique et Engagement citoyen » pour un montant d'1 500 000 Fcfp.
* Union coopérative et sportive des centres de jeunes adolescents (UCS-CJA), pour le financement de ses activités générales, pour un montant de 995 000 Fcfp.

**Subventions à des établissements publics d’enseignement**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement, destinées à des établissements publics d’enseignement, selon les modalités suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | Objet de la subvention | Montant  en Fcfp |
| Collège de PUNAAUIA | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 466 000 |
| Collège Maco TEVANE | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 256 000 |
| Lycée Paul GAUGUIN | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 612 000 |
| Collège de RANGIROA | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 258 271 |
| Collège Teriitua A TERIIEROOITERAI | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 346 000 |
| Collège de TIPAERUI | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 376 000 |
| Collège Maco TEVANE | L'accès à l'application "projet voltaire" | 168 000 |
| Collège de TIPAERUI | L'accès à l'application "projet voltaire" | 168 000 |
| Collège Teriitua A TERIIEROOITERAI | L'accès à l'application "projet voltaire" | 162 000 |
| Lycée Paul GAUGUIN | L'accès à l'application "projet voltaire" | 182 400 |
| Collège de MAKEMO | L'accès à l'application "projet voltaire" | 105 720 |
| Collège Maco TEVANE | L'achat de chaises et de tables de restauration | 2 744 606 |
| Collège Maco TEVANE | L'achat d'instruments traditionnels et de matériels pour la confection des costumes | 1 366 084 |
| Collège de HAO | L'aménagement d'une installation aquacole | 2 246 024 |
| Collège de TAIOHAE | L’acquisition de matériels pédagogiques en science | 268 751 |
| Collège de TARAVAO | La rénovation du fonds documentaire du centre de documentation et d’information (CDI) | 1 164 773 |
| Lycée polyvalent de TARAVAO | La mise en conformité des installations électriques dans les ateliers | 1 032 696 |
| Lycée polyvalent de TARAVAO | Des travaux sur le réseau de gaz de la cuisine pédagogique | 543 287 |
| Lycée polyvalent de TARAVAO | Les travaux de maintenance de la station d’épuration | 1 104 468 |
| Lycée hôtelier de TAHITI | La réfection du deck de l’établissement | 675 410 |
| Collège de TIPAERUI | L'achat de petits matériels d'enseignement intégré de science et de technologie (EIST) | 1 961 333 |
| Collège de TIPAERUI | L'achat de matériels pour l'enseignement des sciences de la vie et de la terre | 442 740 |
| Collège de TIPAERUI | La prise en charge des frais d'inscription au conservatoire de Polynésie française | 508 000 |
| Collège Teriitua A TERIIEROOITERAI de PAEA | L'acquisition et le remplacement d'outils pédagogiques | 925 860 |
| Collège Teriitua A TERIIEROOITERAI de PAEA | L'achat de rideaux ignifugés | 982 544 |
| Collège Maco TEVANE | L'achat de rideaux ignifugés | 1 895 985 |
| Collège Maco TEVANE | Le remplacement de brasseurs d'air | 480 240 |
| Collège Maco TEVANE | Les travaux de réparation des sanitaires et des cuisines | 1 679 705 |
| Lycée Paul GAUGUIN | Le contrat de maintenance des climatiseurs | 643 500 |
| Lycée Ihi-tea no Vavau | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 436 986 |
| Collège HENRI HIRO | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 316 000 |
| Collège de MAKEMO | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 228 353 |
| Collège de HAO | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 259 000 |
| Collège Sainte Anne | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 196 000 |
| Lycée Don Bosco | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 278 000 |
| Collège NDA | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 316 000 |
| Collège Lycée Sacrée Cœur de Taravao | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 436 000 |
| LP Saint François de Makemo | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 206 124 |
| CED de Rikitea | L’acquisition d’ouvrages de littérature océanienne | 244 037 |
| Collège de FAAROA | La remise en état du réseau informatique administratif et pédagogique | 3 138 147 |
| Collège de ARUE | Le remplacement des rideaux et tringles de l’établissement | 3 083 280 |

-o-o-o-o-o-